



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 9.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Vallentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) Marchaux : Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Miserey-Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Thoraise : Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001609

Rapport n°5.5 - Circuits pédestres et VTT - Avancement (aménagement des circuits, outils de communication) et modification du schéma sur le premier secteur finalisé

**Circuits pédestres et VTT -
Avancement (aménagement des circuits, outils de communication) et
modification du schéma sur le premier secteur finalisé**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire		
BP 2011 et PPIF 2011-2014 « Circuits pédestres et VTT »	Montant prévu au BP 2011 :	156 240 €
	Montant de l'opération globale :	156 240 €
	Montant de l'opération « Massif du Jura » :	52 000 €

Résumé :

Le schéma de circuits pédestres et VTT du Grand Besançon prévoit l'aménagement d'itinéraires sous la forme d'un maillage de boucles et de liaisons sur l'ensemble des communes du territoire. La première étape de mise en œuvre du schéma sur le secteur « Massif du Jura » a été finalisée. 215 km de circuits (hors liaisons) ont été équipés (balisage, signalétique). Le montant de cette première phase se monte à 52 000 € (maîtrise d'œuvre, aménagements, balisage, signalétique). Des outils de communication ont été développés en interne sur le portail web du Grand Besançon (www.grandbesancon.fr/rando). La deuxième étape de mise en œuvre des circuits se poursuit sur le secteur « Vallée du Doubs ». Le présent rapport détaille cet état d'avancement et propose de valider les tracés et la liste des circuits effectivement aménagés sur le premier secteur.

I. Rappel

Par délibération du 10 février 2006, le schéma de circuits pédestres et VTT du Grand Besançon a été validé par le Conseil de Communauté.

Par délibération du 12 octobre 2007, les itinéraires inscrits au schéma, à l'exception de ceux des collines de Besançon et du Marais de Saône, ont été déclarés d'intérêt communautaire.

Le plan de financement a également été validé à cette occasion, puis ajusté par délibération en Conseil de Communauté du 21 octobre 2008, permettant de solliciter les subventions de la part du Conseil général du Doubs au titre du PDIPR et de l'Etat au titre du FNADT.

L'opération consiste à mettre en place un réseau d'environ 1000 km d'itinéraires pédestres et VTT sur l'ensemble des communes du Grand Besançon, sous la forme d'un maillage de boucles et de liaisons.

Pour rappel, le Grand Besançon aménage et entretient les itinéraires : balisage, signalétique, équipements de confort (passage de clôture), à l'exception de la « bande de roulement » ou emprise des chemins (végétation) à la charge des communes.

II. Avancement de la mise en œuvre des circuits et première mise à jour du schéma en conséquence

La mise en œuvre du schéma a été découpée en trois phases :

- communes « Massif du Jura » : communes du secteur Plateau, Beure, Busy et Vorges-les-Pins,
- communes « Vallée du Doubs » : communes limitrophes de la rivière, ainsi que Grandfontaine et Amagney,
- communes du Nord de l'agglomération : communes des secteurs Nord, Ouest, Brailans, Champoux, Marchaux et Chaudfontaine.

Les itinéraires du premier secteur (communes « massifs du jura ») sont aménagés depuis l'été 2011 :

- 18 boucles pédestres :
 - 115 km de circuits (hors liaisons),
 - 8 boucles de difficulté familiale,
 - 8 boucles de difficulté moyenne,
 - 2 boucles de difficulté sportives,
- 6 boucles VTT :
 - 100 km de circuits (hors liaisons),
 - 2 circuits bleu,
 - 3 circuits rouge,
 - 1 circuit noir.

Au départ de 13 communes, les boucles ont une distance qui varie de 4 à 12 km pour le pédestre et de 10 à 25 km pour le VTT.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma résident principalement dans l'obtention des autorisations de passage.

Par rapport aux cartes présentées en Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2007, les tracés de certains circuits ont dû être ajustés.

La liste des circuits et la carte des tracés définitifs sur ce secteur sont joints en annexe au présent rapport pour approbation en vue de mettre à jour le schéma validé par le Conseil communautaire en 2006.

Le travail d'étude cadastrale et d'obtention des autorisations de passage préalable à l'aménagement est en cours sur le second secteur. L'aménagement des itinéraires est prévu sur l'année 2012.

Le montant de la première phase se monte à 52 000 € (maîtrise d'œuvre, aménagements, balisage, signalétique).

III. Communication

Des pages spécifiques ont été créées sur le portail web du Grand Besançon avec un nom de domaine propre : www.grandbesancon.fr/rando. Ces pages donnent des informations générales sur :

- le schéma et la politique en matière de randonnée du Grand Besançon et des autres acteurs,
- le balisage des circuits,
- les consignes à respecter sur les circuits,
- la surveillance des itinéraires,
- et les détails de chaque parcours.

Chaque circuit est matérialisé sur google map (plan), google earth (satellite) et caractérisé : distance, temps de parcours, niveau de difficulté.

Des profils des tracés permettent d'avoir des indications sur les courbes du parcours (dénivelés), des vidéos donnent à voir le paysage et le relief.

Des plans des parcours sur fond de carte IGN sont téléchargeables et imprimables en format A4 par les internautes.

Des fichiers GPS sont également mis à leur disposition en téléchargement.

Ces outils ont été développés en interne en collaboration entre les quatre services PIG, culture-tourisme-sport, TIC et communication, avec le renfort d'un stagiaire puis agent temporaire spécialisé pendant 5 mois.

Le Grand Besançon n'a en revanche pas développé de support papier concernant le premier secteur couvert. Cela pourrait faire l'objet des missions confiées à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012 dans le cadre de la subvention de 80 000 € inscrite au PPIF du Grand Besançon.

Par ailleurs, l'IGN renouvelle sa carte Top 25 englobant notamment ce secteur. Suite à une rencontre avec les services du Grand Besançon, cette dernière fera apparaître les circuits pédestres mis en place en 2011 (sans contre partie financière demandée au Grand Besançon).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement de l'aménagement et de la communication sur les circuits pédestres et VTT,
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des circuits pédestres et VTT déclarés d'intérêt communautaire sur le secteur « Massif du Jura » (cf. liste des circuits et cartes jointes en annexes).

Pour extrait conforme,

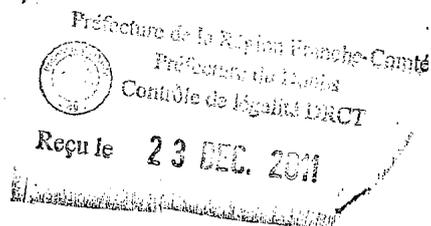
Le  Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0



Liste des circuits pédestres et VTT du secteur « Massif du Jura »

Nom du circuit pédestre ou Numéro du circuit VTT	Commune (s) de départ
Sentier du Fort et des Batteries	Montfaucon
Sentier des Rives et du château	Montfaucon
Sentier des Falaises et du Château	Montfaucon
Boucle de Nacra	Montfaucon
Circuit des Grands Prés	Arguel
Sentier découverte de Larnod	Larnod
Sentier des Buis	Morre
Circuit du Moulin	Nancray
Circuit du Fonteny	Nancray
Circuit du Chêne Président	Nancray
Grande boucle de Fontain	Fontain
Chemin des Epesses	Gennes
Tour des Landes	Gennes
Sentier des Essarts	Saône
Circuit du Golf	La Chevillotte
Sentier du Bois de la Fougère	Mamirolle
Sentier de la Pierre de Vorges	Busy
Sentier des Crêtes	Vorges les Pins
VTT n°112	Gennes
VTT n°113	Montfaucon, Morre
VTT n°114	Beure, Arguel, Fontain
VTT n°57	Busy, Vorges les Pins, Larnod
VTT n°20	Nancray
VTT n°21	Nancray

GRAND BESANCON

Premier Secteur - Plateau-CIRCUITS PEDESTRES BALISES

Légende

Première zone d'aménagement des déchets du Grand Besançon

Niveaux de difficultés:

- Facile, praticable en famille, en groupe +/- solo
- Moyen, pour les randonneurs habités
- Difficile, pour les randonneurs expérimentés et sportifs

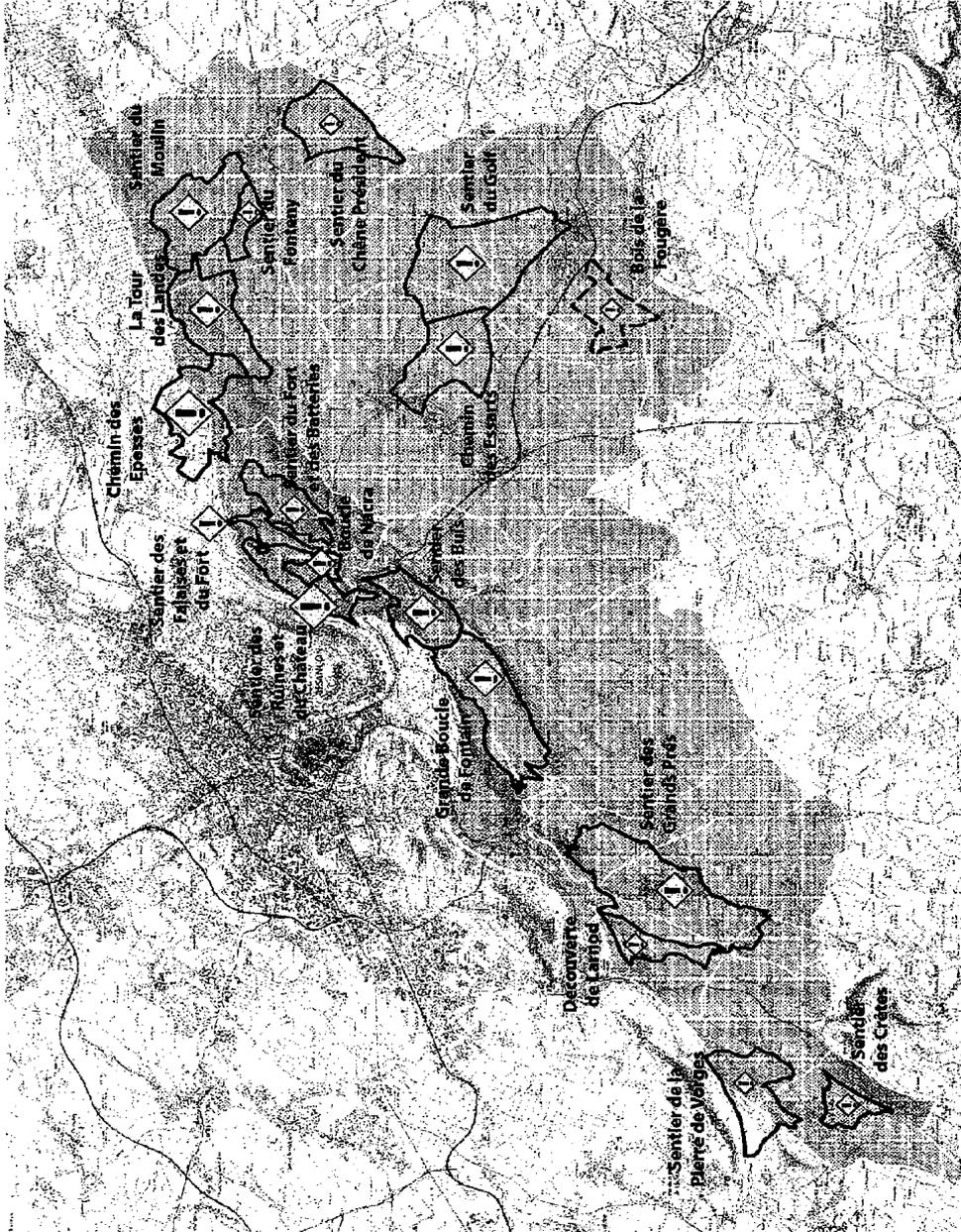
Dénivelé positif:

- Supérieur à 300m
- De 100 à 300m
- Inférieur à 100m

Temps de parcours:

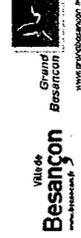
Les durées ont été calculées sur la base d'un rythme de 10 km/h pour les balades vertes et bleues et de 7 km/h pour les circuits rouges et noirs. Les durées indiquées tiennent compte de la longueur et du dénivelé.

Libellé	Temps Par Parcours
Sentier des Crêtes	02:00
Sentier de la pierre de Voignes	02:00
Sentiers des Grands Prés	04:00
Découverte de Larnod	01:30
Grande Boucle de Fontain	04:00
Sentiers des Buis	02:30
Bois de la Fougère	02:00
Sentier du Golf	03:00
Sentier du Château Présidentiel	02:30
Sentier du Moulin	03:00
Sentier de Fontenay	02:00
Le tour des Landes	02:30
Chemin des Erasses	03:30
Sentier du Fort des Balleuses	02:30
Boucle de Nœux	01:30
Chemin des Evants	02:00



DIRECTION, PLAN ET
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES
SERVICE TOURISME
CULTURE ET SPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND BESANÇON



**GRAND
BESANCON**
Premier Secteur -Plateau-
CIRCUITS VTT BALISES

Légende

Première zone d'aménagement des circuits
du Grand Besançon

Niveaux de difficultés:

-  Facile, pour être sûr de réussir, avec passage +/- facile
-  Moyen, Pour les amateurs confirmés
-  Difficile, Pour les amateurs expérimentés en course

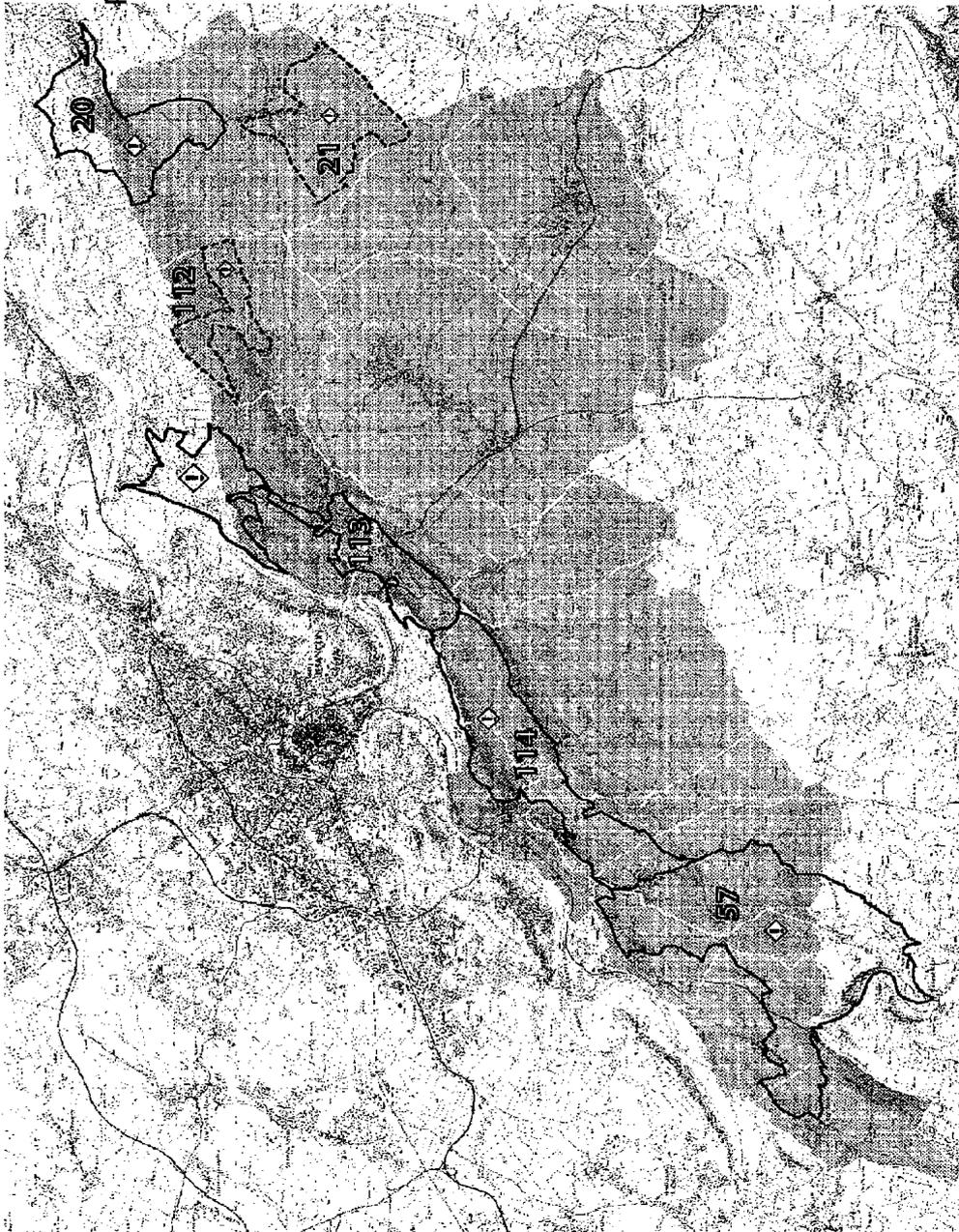
Dénivelé positif:

-  Supérieur à 500m
-  De 100 à 500m
-  Inférieur à 100m

Temps de parcours:

N° du Circuit	Temps par Parcours
01	03:30
14	04:00
15	04:00
16	01:15
2	01:30
31	01:30

La distance est calculée sur la ligne
centrale (0,5m) pour les balises vertes
et bleues et de 1,5m pour les circuits
rouge et blanc. La distance indiquée tient
compte de la largeur des circuits.



DIRECTION PLAN ET
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES
SERVICE TOURISME
CULTURE ET SPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND BESANCON

